

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2023

Référence
23_2023

Objet de la délibération
Festivités du 13 juillet

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le 4 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mme LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. CANARD Stéphane à M. SONZOGNI Jean-Luc

**Absents séance:**

Absent(s) : Mme DONGE Christine, M. LEBLANC Éric

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JENNEPIN Patrick

**Objet de la délibération** : **Festivités du 13 juillet**

Monsieur le Maire présente le devis d'Euro Bengale, concernant le feu d'artifices du 13 juillet pour un montant de 2 767 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 04/05/2023

Et

Publication ou notification du :  
04/05/2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/05/2023  
Le Maire  
François DENEUX